

TÉLÉGRAPHE OFFICIEL.

Laybach, samedi 15 juin 1811.

ANGLETERRE.

Londres, 26 mai. La Gazette d'hier a annoncé la réintégration du Duc d'York dans ses fonctions en qualité de général en chef. C'est une mesure si hardie, si extraordinaire, que nous présumons qu'elle n'a pu être prise qu'avec l'approbation du prince régent et des ministres. On dit que depuis plusieurs mois cette nomination occupait les parties intéressées.

-- Il paroît, d'après les nouvelles de Malthe, en date du 2 mai, que le 1.^{er} de ce mois, le *Redwing*, sloop de guerre, s'est présenté devant ce port, et a annoncé qu'il avoit aperçu une escadre ennemie composée de quatre frégates et se dirigeant vers l'est.

Du 27. Windsor, 25 mai. S. M. ne s'est pas tout-à-fait trouvée aussi bien cette semaine que la semaine dernière.

-- S. A. R. le Duc d'York passera aujourd'hui en revue les gardes à cheval, en sa qualité de général en chef.

-- On dit que 4 frégates françaises ont paru aux Indes occidentales, et que deux ont relâché à l'isle du Diable vers la fin de mars.

On va envoyer de nouvelles frégates dans la méditerranée et dans la mer adriatique pour remplacer l'*Active*, le *Cerberus*, l'*Amphion*, la *Pomone* et le *Volage*, ces vaisseaux ayant beaucoup souffert et étant entièrement hors de service.

Le brick l'*Hammer* est arrivé le 26 à Yarmouth avec des dépêches de l'amiral Saumarez. Les dépêches ont été sur le champ envoyées à l'amirauté; on ne sait pas encore ce qu'elles renferment.

Il paroît que pendant que notre flotte étoit à Minorque, un grand nombre de bâtimens de guerre sont sortis de Toulon. L'amiral Preemantle a transporté son pavillon sur le *Rodney*, pour prendre le commandement en Sicile.

Du 29. Voici en quels termes la gazette de la cour a annoncé aujourd'hui la nomination du Duc d'York.

Witball, 25 mai. S. A. R. le Prince régent a daigné, au nom de S. M., nommer feld-maréchal S. A. R. Frédéric Duc d'York, pour commander en chef toutes les forces de terre de S. M. dans le royaume uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. (*Journ. de l'Emp.*)

DANEMARCK.

Copenhague, 30 mai. D'après une résolution royale du 9 avril dernier, les marchandises de fabrique anglaise prises par des corsaires pourront désormais être vendues pour rester dans le pays, moyennant un droit de 15 pour cent qui sera levé sur le prix de la vente. (*Gaz. l'Hambourg.*)

RUSSIE.

Petersbourg, 1.^{er} mai. S. M. I. a rendu l'ukase suivant:
Art. 1.^{er}. Le commerce de transit par Odessa ne sera permis que pour les marchandises qui ne sont point pro-

hibées par l'ordonnance de commerce pour 1811, et elles seront exactement visitées d'après l'ukase du 5 mars 1804, soit à leur entrée en Russie, soit à leur sortie pour passer à l'étranger.

2. Dans tous les autres endroits où le transit a lieu pour le commerce d'Asie, les réglemens portés au tarif de 1797 sur cet objet sont maintenus, et il n'est permis d'introduire que les marchandises étrangères dont l'importation en Russie n'est point défendue pour la présente année 1811.

3. Les marchandises qui arriveront pour le transit ne seront introduites que par les bureaux destinés généralement pour l'importation des marchandises étrangères.

4. D'après ces réglemens, lorsqu'il arrivera aux bureaux des douanes des marchandises pour le transit, dont l'importation est défendue pour la présente année 1811, on ne les laissera point passer à compter du jour où le présent ukase sera parvenu auxdits bureaux, mais elles seront renvoyées aux termes fixés ci-après sans être confisquées.

5. Ces termes seront: pour les marchandises qui seront importées par terre pour le transit, six semaines après la publication du présent ukase; pour les marchandises qui arrivent des ports d'Europe par mer à Odessa, le 1.^{er} juillet; et pour toutes les marchandises venant de tous autres endroits, le 13 octobre 1811.

6. A l'échéance de ces termes, toutes les marchandises prohibées pour cette année, quand même elles seroient introduites sous prétexte de transit, seront confisquées d'après les réglemens de l'ordonnance de commerce pour 1811.

(Gaz. de Francfort.)

AUTRICHE.

Vienne, 29 mai. Le Feldmaréchal lieutenant baron de Weidenfeld, chevalier de l'ordre militaire de Marie-Thérèse, propriétaire d'un régiment d'infanterie hongrois, est mort à Bude le 21 de ce mois. Il étoit généralement estimé par ses talents militaires et ses excellentes qualités personnelles.

- Depuis 36 heures la ville de Presbourg est en flammes. Les rapports qui nous viennent sur ce cruel désastre annoncent que le feu a pris d'abord à plusieurs endroits différents. Dans ce moment 3 régiments de notre garnison sont envoyés au secours de cette ville infortunée. Tout le monde croit, en Hongrie aussi-bien qu'ici, que les fréquents incendies qui ont lieu dans ce royaume sont l'ouvrage de quelques scélérats portés à ces excès par des vœux qu'on espère découvrir aussi bien qu'eux-mêmes.

- La porte manquant de numéraire, a obligé les fermiers des douanes à lui payer d'avance le prix de six mois du bail convenu.

Du 31 mai. On a arrêté quelques brouillons qui se plai-

soient à répandre le bruit que tous les biens ecclésiastiques seroient vendus. Ce bruit est controuvé par la méchanceté. L'intention du gouvernement est de ne vendre de ces biens que ceux qui sont les plus éloignés de leur première destination, et qui sont précisément nécessaires au soulagement de l'Etat. Les autres monastères seront rappelés à leur ancienne observance. (Gaz. d'Angsboung.)

HONGRIE.

Hermanstadt, 13 mai. Des lettres de Buckarest du 8 du mois courant nous annoncent que les deux chefs turcs, Gutschuck-Aly et Giaur-Hassan, ont fait, avec les troupes qui sont sous leurs ordres, une excursion jusqu'aux approches de Ruschtschuk, culbuté les avant-postes russes et fait prisonniers ou tué un nombre considérable de Cosaques. La garnison de cette place a aussitôt reçu ordre de faire une sortie et de repousser les turcs aussi loin que possible. Plusieurs combats ont aussi eu lieu entre les serbiens et les turcs, mais toujours avec perte pour les premiers. La 8.^{me} division russe sous les ordres du général Essen a reçu ordre de quitter ses cantonnemens et d'avancer. Le général en chef comte Kamenskoy, est parti le 5 de ce mois de Buckarest pour se rendre à Odessa sur la mer noire. Sa santé étoit beaucoup meilleure qu'elle ne l'avoit été depuis le commencement de sa maladie.

(Gaz. de Presbourg.)

WURTEMBERG.

Stuttgart, 21 mai. S. M. a, par un décret du 18 de ce mois, défendu, sous peine de confiscation et d'une amende dont la quotité sera fixée d'après les circonstances, l'exportation du fer non forgé. (Gaz. d'Hambourg.)

GRAND-DUCHE DE FRANCFORT.

Francofort, 29 mai. S. A. R. notre Grand-Duc étant dans le cas, d'après l'invitation de S. M. l'Empereur des français, de s'éloigner pour quelque tems du grand-duché et de se rendre à Paris, et jugeant nécessaire par cette raison d'établir un commissaire général qui, pendant son absence, ait la direction en chef des affaires dans le grand-duché, a nommé par décret du 27 mai à cette fin son ministre d'état baron d'Albini.

Du 31 mai. S. A. R. notre grand-duc est parti hier matin pour Paris.

Du 2 juin. Par un avis en date d'hier, la Légation de France près la Confédération du Rhin annonce que le 21 juin, il sera exposé en vente publique, dans la salle ordinaire des enchères, 18 barils cloux de gérofle d'Hollande, excellente qualité, appartenant à la caisse d'amortissement de l'empire français.

Chaque baril pesant 5 à 600 livres formera un lot qui sera vendu séparément.

Ces géroffes seront vendus par kilogrammes et en argent de France, d'après le cours de change du jour, ou en effets sur Paris à 2 mois de date.

La maison A. Lindheimer et Comp. et le courtier juré Steuernagel de cette ville, sont chargés de faire voir les échantillons, et de fournir la livraison de cette partie de géroffes.

La légation française près de la Confédération du Rhin délivrera pour l'expédition partielle de ces géroffes des certificats constatant qu'ils proviennent d'une vente faite par ordre et pour le compte du gouvernement français et qu'ayant acquitté en France les droits du tarif du 5 août 1810, ils ne doivent plus y être assujettis ailleurs.

(Gaz. de Francofort.)

ESPAGNE.

Grenade, 28 avril. Le 14 de ce mois, M. le général Sébastiani a donné ici une très-belle fête, pour célébrer la naissance du Roi de Rome. Le 15, la ville en a donné une autre, dans la même intention. Les dames n'ont fait usage dans ces fêtes, que d'étoffes françaises ou espagnoles. — Depuis quinze mois que les Français occupent Grenade, la police y est si bien faite, qu'on n'a pas ouï parler d'un seul assassinat, crime qui, avant ce temps-là, étoit malheureusement trop fréquent. Le 4.^e corps de l'armée a fait achever à ses frais le théâtre de la ville, dont les travaux commencés depuis long-temps étoient abandonnés depuis plusieurs années. Des terrains marécageux ont été desséchés, une belle promenade a été plantée sur les bords du Genil; un pont de pierre d'une seule arche a été construit sur cette rivière. En occupant à ces différens travaux un grand nombre d'ouvriers, les Français ont fait deux bonnes œuvres à la fois; ils ont embelli la ville et détruit la mendicité. Si on compare cette conduite avec celle que tiennent les Anglais à Cadix et à Carthagène, on verra de quel côté sont les amis de l'Espagne. (Journ. de Paris.)

EMPIRE FRANCAIS.

Cette, 16 mai. Le 13 du courant il est entré dans notre port une goelette française venant de Tunis, commandée par le capitaine Pignatelli. Elle étoit chargée de laines et d'éponges à la destination de Marseille. Son port est de 200 tonneaux; elle a 19 hommes d'équipage et quatre pièces de canon. Le capitaine de cette goelette assure que les français et les négociants de toutes les autres nations qui fréquentent Tunis, y trouvent protection et peuvent librement faire toutes leurs affaires. (Gaz. de France.)

Nantes, 23 mai. Depuis six semaines, on a mis à l'eau, avec tout le succès possible, deux frégates au chantier de la Basse-Indre, près de Nantes: le 7 avril, l'*Ariane*; et le 21 de ce mois, l'*Andromaque*. La première est depuis long-temps rendue à Paimbœuf. L'*Andromaque* a descendu aussitôt après avoir été lancée dans le fleuve, pour y commencer son armement.

Nancy, 26 mai. Chaque jour on voit passer ici quelques réfractaires des départemens que parcourent les colonnes mobiles; ils sont conduits par détachemens et destinés pour les régimens coloniaux: mais si ce spectacle fait gémir sur l'erreur des insoumis, et sur les peines qu'ils causent à leurs parens et aux communes où ils sont nés, on est agréablement distrait par le passage des conscrits qui rejoignent leurs corps, et qui, par leurs chants et leurs acclamations, prouvent leur amour pour le gouvernement et leur zèle pour la gloire de la patrie.

M. le préfet vient de publier un nouvel acte de justice du gouvernement, qui prouve que s'il poursuit avec sévé-

rité les réfractaires et les déser-teurs, il sait aussi tenir compte de la soumission et de la fidélité. Les militaires retirés dans leurs foyers par congé absolu pour ancienneté de service, ou pour blessures ou infirmités contractées sous les drapeaux, jouissant ou non d'une solde de retraite; les habitants qui ont un fils à l'armée, ou mort au service, pourvu qu'ils n'en aient pas un autre en état de désobéissance, ou qu'ils ne soient pas reconnus pour favoriser la désobéissance des conscrits, sont exceptés, quant à l'application de la mesure des garnisaires, de la solidarité imposée aux communes. Le gouvernement accorde cette faveur aux militaires ci-dessus désignés, parce que leur dévouement à sa cause, tandis qu'ils étoient sous les drapeaux, ne laisse aucun doute sur leur opposition à tout esprit d'insoumission. M. le préfet vient de donner des ordres pour la prompte exécution de cette disposition. (*Gaz. de France.*)

Florence, 29 mai. Le 27 de ce mois au soir, S. M. le roi des deux Siciles est arrivé ici venant de Paris. Après quelques heures de repos, S. M. s'est remise en route pour se rendre dans ses états. (*Journ. de l'Arno.*)

Cherbourg, 28 mai. L'Empereur est sorti hier à 5 heures du matin, accompagné du prince vice-roi, du général de division Chanteloup, inspecteur-général du génie, du directeur et des officiers du génie, a fait le tour des fortifications de la place, et a donné différents ordres pour l'accroissement des ouvrages.

A midi, S. M. a reçu les autorités du pays. Le soir elle est allée en rade avec l'Impératrice, et est montée à bord de tous les vaisseaux et frégates. Le temps étoit calme et la mer très-belle.

Ce matin, S. M. a tenu plusieurs conseils, et le soir elle a visité les jetées et tous les établissemens de la marine. Elle est descendue au fond du bassin creusé dans le roc pour recevoir des vaisseaux de ligne, et qui doit être couvert de cinquante-cinq pieds d'eau.

Elle est allée voir le modèle des ouvrages de Cherbourg fait par l'ingénieur Cachin, à qui elle a témoigné sa satisfaction sur le talent qu'il a déployé dans ces travaux.

S. M. l'Impératrice a daigné recevoir les hommages des diverses autorités de la ville et du département.

Du 29. Aujourd'hui S. M. l'Empereur a reçu une députation du collège électoral du département de la Manche, dont le président a eu l'honneur de haranguer S. M.

S. M. a témoigné sa satisfaction du bon esprit qu'ont manifesté dans toutes les occasions ses sujets du département de la Manche.

Les membres du collège électoral ont ensuite été introduits, et l'Empereur s'est entretenu avec chacun d'eux sur les intérêts de leurs arrondissemens.

C'est le 26 de ce mois que LL. MM. sont entrées à 9 heures du matin sur le territoire de la Manche, par le pont provisoire du Vey. La direction générale des ponts et chaussées avoit fait établir sur une des culées du pont que l'on construit, une tente richement décorée, où l'on remarquoit surtout un très-beau buste de l'Empereur en marbre de Carrare. C'est-là que le préfet de la Manche a eu l'honneur de complimenter LL. MM., à la tête d'un fort détachement de la garde d'honneur à cheval, de la garde nationale et d'un grand nombre de

maires des communes environnantes. LL. MM. ne s'arrêtèrent au Vey que le temps nécessaire pour inspecter les travaux, et arrivèrent sur les 4 heures à Cherbourg.

Il est difficile de se faire une idée de l'enthousiasme que leur présence excita sur toute la route; non-seulement les villes de Carantan et de Valognes étoient remarquables par l'élégance et le nombre de leurs arcs de triomphe; mais toutes les communes qui bordent la route présentoient l'image d'une fête, tant par des appareils proportionnés à leurs moyens, que surtout par l'affluence du peuple et la joie qui animoit tous les visages.

Partout où LL. MM. paroissent, la foule se porte sur leurs pas, et l'air ne cesse de retentir des cris de vive l'Empereur! vive l'Impératrice! vive le roi de Rome!

Au milieu de ces distractions bruyantes que la joie et l'amour de leurs sujets multiplie autour de leurs personnes, S. M. l'Empereur ne discontinue point de s'occuper des objets importants de son voyage; elle travaille tous les jours avec le ministre de l'intérieur, le ministre de la marine et le secrétaire d'état.

Son génie est aussi infatigable qu'il est élevé.

Saint-Lô, 30 mai. Aujourd'hui à 5 heures du matin, S. M. étant sur la plage, a fait mettre à la voile l'escadre commandée par le contre-amiral Tronche. Cette escadre a fait diverses évolutions à plusieurs lieues de la côte.

LL. MM. ont déjeuné à 11 heures sur la digue de Cherbourg. L'escadre est rentrée par la passe de l'est, et longeant la batterie à une portée de pistolet, elle est ressortie par la passe de l'ouest afin de reprendre sa croisière.

A midi, LL. MM. sont montées en voiture et sont arrivées ici à 7 heures du soir. (*Moniteur.*)

L'Aigle (Départ. de l'Orne) 31 mai. Le 22 du courant, LL. MM. ont passé par cette ville à la grande satisfaction des habitants, satisfaction qui auroit été à son comble si elles eussent pu s'arrêter assez longtemps pour voir les manufactures importantes qui forment la richesse du pays. LL. MM. ont témoigné leur déplaisir de ne pouvoir s'arrêter.

Le Maire, les autorités constituées et la chambre de commerce ont été accueillis avec la plus grande bonté par LL. MM.

S. M. l'Impératrice a daigné accepter une petite corbeille de produits de nos fabriques qui lui a été présentée par la nièce du maire.

L'Empereur, étant arrivé à Caen, a donné ordre qu'on expédiât 3,000 francs au maire de l'Aigle; moitié de cette somme est destinée à l'hospice; l'autre moitié sera remise à notre respectable pasteur pour qu'il en fasse la distribution aux pauvres. LL. MM. ont témoigné à ce vénérable ecclésiastique l'intérêt qu'inspire la vertu. (*Gaz. de France.*)

Paris, 3 juin. Un décret impérial rendu à S. L^o. 31 mai dernier, porte ce qui suit:

“ L'ouverture de la session du corps législatif, fixée au 2 juin prochain, par le décret du 17 avril dernier, aura lieu le dimanche 16 juin. ”

- Le voyage de LL. MM. dans les départemens du Calvados, de la Manche, de l'Orne, d'Eure et Loir, est au

moment d'être terminé. On annonce que nos augustes souverains seront de retour au palais de St.-Cloud, aujourd'hui ou demain au plus tard.

Tout ce qu'on apprend des départemens qu'ils ont parcourus, annonce le bonheur qu'a causé leur présence. Il seroit difficile de recueillir tous les faits publics et particuliers par lesquels l'attachement des anciens normands pour leur souverain s'est manifesté. L'allégresse a été partagée par les citoyens de toutes les classes, et parmi les hommages dont LL. MM. ont été environnées, celui des habitans des campagnes n'a pas été le moins touchant pour leurs cœurs. Elles les ont vus quittant leurs travaux, traversant la distance qui les séparait des routes et des villes, pour venir exprimer par leur empressement, leurs regards et leurs acclamations, l'amour et la reconnaissance dont ils sont pénétrés, pour un souverain qui leur a rendu la paix intérieure, des lois sages, des juges éclairés et impartiaux, les ministres de leur culte, les secours de l'éducation, des communications faciles et sûres, la sécurité pour leurs biens et pour leurs personnes et tout ce qui attache l'homme à la patrie. Tant de bienfaits sont les fruits de sacrifices nombreux, de glorieux dangers, de longs et pénibles travaux. L'amour du peuple en est la plus juste et la plus douce récompense.

- La démolition des maisons situées entre les places du Carrousel et d'Austerlitz se poursuit avec activité. On va encore en démolir onze.

Des 4. Plusieurs bâtimens venant de Brême et de Hambourg sont entrés le 28 mai à Bordeaux.

-- On assure que les denrées coloniales, munies de certificats prussiens, ne seront plus admises en Saxe. Beaucoup d'individus se repentent aujourd'hui d'avoir fait un commerce illicite avec les marchandises anglaises. Aveuglés par la cupidité, ils n'ont pas suivi les conseils de la prudence et se trouvent victimes de leurs spéculations.

PROVINCES ILLYRIENNES.

Laybach, 14 juin. M. le Consul de France à Venise a publié, sous la date du 18 mai dernier, un avis, relatif au commerce du Levant par la Bosnie, les provinces Illyriennes et le royaume d'Italie, entièrement semblable à la note officielle de M. le Consul de France à Trieste, qui a été insérée textuellement dans le Télégraphe du 5 Juin. Les négociants y trouveront une nouvelle garantie de l'intérêt que S. M. l'Empereur et Roi daigne porter au commerce des provinces.

-- M. le Général de brigade Deviaux est arrivé ici hier soir, venant de Trieste.

A V I S.

S. M. l'Empereur et Roi a daigné affecter par l'article de son décret du 15 avril dernier, un fonds de six millions de capital en domaines nationaux pour paiement des dettes arriérées de 1810.

La connoissance des vues bienfaisantes de Sa Majesté in-

teresse également les fonctionnaires publics, les ministres du culte, les agens et employés du Gouvernement, les rentiers et pensionnaires, enfin les propriétaires qui ont concouru aux divers emprunts faits par S. E. le Duc de Raguse. En dissipant toutes les incertitudes, elle inspirera l'assurance d'un paiement qui sera acquitté avec des valeurs solides.

L'article 130 du même décret établit une commission chargée de dresser le tableau de la dette publique, et de procéder à la liquidation.

Les créanciers qui sont porteurs de titres ou ont fait des avances antérieures à l'exercice de 1810 doivent attendre la formation de cette commission dont ils seront prévenus. Mais tous ceux auxquels il est dû des traitemens et autres créances sur 1810, ceux qui ont concouru dans cet arrondissement aux emprunts faits par S. E. le Duc de Raguse, sont invités à remettre dans les bureaux de cette Intendance les demandes qu'ils ont à former, avec les pièces à l'appui, pour le 25 de ce mois, terme de rigueur, passé lequel ils ne seront plus admis.

Les pensionnaires de toute classe qui n'ont pas encore touché les arrérages des troisième et quatrième trimestres de 1810, malgré que les certificats de résidence aient été réclamés plusieurs fois et qu'ils ne puissent imputer les retards qu'à eux mêmes, remettront dans le même délai et dans les mêmes bureaux, vu que la liquidation de 1810 n'est pas encore terminée, lesdits certificats de résidence d'après les modèles envoyés aux autorités locales, en produisant un pour chaque trimestre. Ils pourront y joindre ceux du premier trimestre de 1811.

Les Baillifs, les Syndics et chefs des Communes sont invités à faire connaître ces dispositions aux parties intéressées et à les aider de leurs conseils pour les formalités à remplir, au moment de délivrer les certificats, afin de ne pas les priver d'être compris sur les états généraux des trimestres, si la rédaction n'étoit pas régulière.

Fait à Laybach le 12 juin 1811.

L'Intendant de la haute Carniole

Signé : BASELLI.

Par l'Intendant de la haute Carniole

Le Secrétaire-général de l'Intendance

Signé : PARIS.

EDITTO

DEL TRIBUNALE CIVILE E CRIMINALE DI PRIMA ISTANZA
A ZARA.

Il sig. capitano Marco Ragusin qu. Martin da Lussin grande, volendo contestare una causa in punto di provocazione contro Cristoforo Zorovich qu. Zuanne del medesimo luogo, absente ed emigrato, ricercò per lo stesso un curatore officioso, onde possa legalmente rappresentarlo in giudizio, e fare tutti quegli atti che necessari fossero alla di lui difesa. La ricerca essendo appoggiata alla legge vigente, fu da questo tribunale esaudita, destinandosi per l'effetto al suddetto Zorovich assente in curatore officioso a tutto di lui pericolo e spese il sig. Giuseppe Luigi Mitiz di Cherso.

Il presente è reso pubblico affinché pervenir possano a notizia dell' assente tali disposizioni di legge e di giustizia, ed acciocché volendo, stabilir possa un altro Procuratore.

Zara, 3 aprile 1811.

LOTTERIE IMPERIALE D' ILLYRIE.

Tirage du 14 juin 1811.

59 - 32 - 57 - 85 - 54